

Plus de 48 millions pour l'école

L'école de Romont peut devenir réalité: le Conseil général a validé jeudi un crédit sans précédent

STÉPHANE SANCHEZ

Unanimité «C'est une soirée que certains qualifieront d'historique. Après des années de grands tourments, nous avons une équipe extrêmement soudée, avec un Conseil général qui nous fait confiance. Cela permet de construire Romont dans la transparence, pour les décennies à venir», déclarait jeudi le syndic Jean-Claude Cornu, à l'issue du Conseil général du chef-lieu. Une soirée «historique», parce que le législatif a approuvé – et à l'unisson – le plus gros crédit de construction de son histoire: 48,2 millions de francs pour le complexe scolaire et sportif d'En Bouley, qui s'ajoutent au 1,8 million de francs d'étude déjà voté. Feu vert aussi pour le crédit d'aménagement de l'esplanade d'Arruffens (6,1 mio de francs), qui avait fait l'objet d'un crédit d'étude de 500 000 francs.

«Avons-nous les moyens?» L'argentier et vice-syndic Thierry Schmid répond lui-même: «Oui, mais pas sans sacrifices.» L'exécutif renoncera à une partie des 72 millions de francs d'investissements envisagés d'ici à 2026, et s'attend à lever le pied pendant des années, pour retrouver une capacité d'investissement plus importante. Mais l'impôt n'augmentera pas, «en tout cas pas à court terme», déclare l'argentier.

«Une école de rêve»

Tous les groupes politiques appuient le projet d'En Bouley. Les Verts rappellent que «Romont a besoin d'une vraie école», «une école de rêve», selon le PLR, une école «plaisante» et «indispensable» aux yeux du Centre, et qui fait déjà saliver quelques enseignants, d'après le PS. Horizons nouveaux salue «le chemin parcouru» depuis 2014, tandis que le groupe UDC évoque sa hantise d'un retour à la case Zelda, nom du projet, abandonné en 2017.

La commission financière signale l'absence de variante: c'est parce que le mandat d'études parallèles a mis en évidence le projet «le plus proche de nos intentions et de nos moyens», répond Jean-Claude Cornu. Le Parti vert libéral, lui, revient sur la précision des coûts. Réplique: «Nous ne partons pas à l'aventure», lance le syndic, en soupesant le contrat d'entreprise totale, qui occupe un plein classeur fédéral.

Agrès maintenus

Pour mémoire, ce projet d'école comporte deux volumes en bois. Dans le premier se trouvera l'ensemble des neuf salles enfantines, vingt primaires, dix salles d'appui et divers locaux, répartis sur trois étages. Les 7H et 8H seront scolarisés à l'école de la Vieille-Ville, dont la cour et le parking seront requalifiés, dans un projet ultérieur. La Condémine abritera l'accueil extrascolaire.

Le bâtiment des infrastructures sportives intégrera une salle de gymnastique double et une salle de rythmique. Le Centre a souhaité que ces salles doubles soient adaptées pour l'accueil de manifestations non sportives. «Ce serait dévoyer l'infrastructure», freine le syndic, en renvoyant à la toujours possible «cantine» d'Arruffens.

Le complexe comportera aussi une salle spécialisée avec fosse, pour la gym artistique et les agrès. Une offre unique dans le canton. Début 2022, la coopérative du Centre de gymnastique régional Romont s'est retirée du financement de cette infrastructure, que la commune reprend à son compte. Mais le Groupe artistique Sud fribourgeois reste partenaire et contribuera à l'équipement de cette salle en sollicitant la Loterie romande, indique Jean-Claude Cornu.

Pour la rentrée en 2024

Le projet de l'esplanade, quant à lui, mettra un terme au «boulevard d'Arruffens» et sécurisera l'afflux quotidien des utilisateurs de l'école primaire, du cycle d'orientation, d'Epicentre, du Bicubic, du carré d'As et d'En Bouley. Il essuie pourtant 2 non et 3 abstentions (pour 40 oui). Le groupe PVL juge cette ultime mouture «trop chère» et pas assez «conviviale» et «végétalisée».

Le Conseil communal espère obtenir le permis de construire en mars 2023, pour une remise des bâtiments à la rentrée scolaire 2024-2025. «L'école sera mise à l'enquête vendredi prochain», précise Jean-Claude Cornu en aparté. L'esplanade est à l'enquête préalable.